



## une livraison de plus de 4 mois

Par **garcia marie**, le **03/09/2010** à **15:18**

bonjour,

nous sommes une entreprise ayant commandé un poêle à bois, cela fait depuis le 02 juin que nous attendons la livraison.

Notre client s'impatiente et veut arrêter cette commande et récupérer son acompte, nous nous voulons aussi en faire de même avec notre fournisseur. est-ce possible? ils nous disent que le premier poêle reçu aurait dû être reçu dans les délais mais entièrement cassé donc irrécupérable.

soi-disant pas de production en août car vacances.

donc délais dépassés. peut-on récupérer de notre côté notre acompte, est-ce par recommandé avec AR ou par simple téléphone?

merci.